



C O N F É R E N C E

Complément d'enquête sur l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit

Imprimé sur papier recyclé - Illustration : © Chaumeit

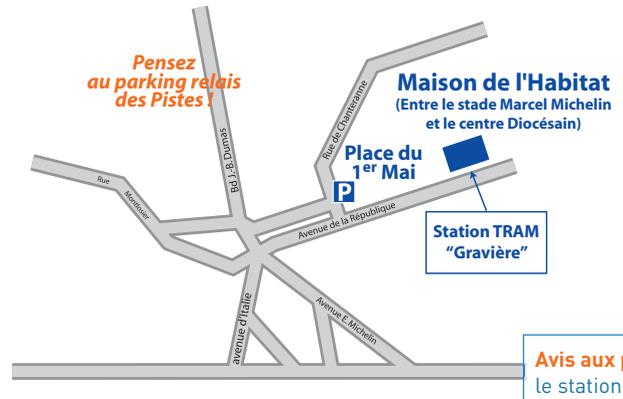


- Extinction des enseignes et des bâtiments résidentiels : comment agir ?
- Zones d'activité économique : alors, on éteint ?
- L'impact environnemental de l'éclairage public...

Vendredi 6 décembre / 9 h
Maison de l'Habitat



Se rendre à la Maison de l'Habitat



Pensez au parking relais des Pistes !

Maison de l'Habitat
(Entre le stade Marcel Michelin et le centre Diocésain)

Place du 1^{er} Mai

Station TRAM "Gravière"

Avis aux participants :
le stationnement autour de la Maison de l'Habitat est entièrement payant. Nous recommandons d'utiliser le tramway : l'arrêt « Gravière » se situe devant la Maison de l'Habitat. Vous pouvez également utiliser le parking relais des Pistes.

Aduhme

Maison de l'Habitat
129 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 30 90 - Fax : 04 73 92 78 21
contact@aduhme.org - www.aduhme.org

L'Aduhme a été créée par la Ville de Clermont-Ferrand et l'ADEME avec le soutien de l'Union Européenne. Ville et agence œuvrent en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

La mission d'Espace INFO→ENERGIE est soutenue par :



On le constate depuis 2 ans, l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit se propage sur le département du Puy-de-Dôme.

A ce jour, ce sont 145 collectivités *a minima* qui pratiquent la coupure nocturne, générant en moyenne chaque nuit sur le département une économie de quelque 26 000 kWh.

La facture elle-aussi profite de cette baisse de la consommation avec des gains observés de 30 à 40 %. Pour autant, un "point noir" juridique demeure avec la question du partage de compétence entre commune et intercommunalité pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Au-delà de ces engagements volontaires, le contexte réglementaire évolue avec notamment l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Celui-ci amène à réfléchir sur le périmètre d'extinction au-delà de l'éclairage des rues et à s'interroger sur l'action que les collectivités doivent porter auprès des acteurs économiques de leur territoire.

Enfin, la question souvent négligée de l'impact de l'éclairage artificiel sur la nature et l'homme refait surface avec l'expertise de scientifiques qui font la lumière sur le sujet...

Bref, un vrai « complément d'enquête » sur la question de l'éclairage.

programme



Complément sur l'extinction d'enquête de l'éclairage public en milieu de nuit

- 9h Accueil**
- 9h15** Extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le Puy-de-Dôme : quel bilan après deux ans de mise en pratique ?
Quels retours d'expérience pour aller plus loin ?
Aude LENOIR - Conseillère en énergie partagée - Aduhme Echanges
- 9h45** Extinction des enseignes et des bâtiments non résidentiels : comment les collectivités peuvent-elles agir ?
Lory WAKS - Chargé de mission - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie / DGPR Echanges
- 10h25** Extinction dans les Zones d'activité économique d'intérêt communautaire : à qui, de la commune ou de l'intercommunalité, appartient-il de prendre la décision d'éteindre ?
Joël THALINEAU - Docteur d'Etat en droit, avocat au barreau de Tours spécialiste en droit public et droit de l'environnement Echanges
- 11h05** Impact de l'éclairage artificiel sur l'homme et la nature : où en sont les recherches en la matière ?
Thomas LE TALLEC - Doctorant au CNRS Echanges
- 11h45** Clôture
Danielle AUROI - Présidente de l'Aduhme, députée de Puy-de-Dôme
- 12h00 Verre de l'amitié**

espresso

À renvoyer avant le 2 décembre 2013

Par courrier (voir adresse en bas)
Par fax au 04 73 92 78 21
Ou par courriel : eie@aduhme.org

Conférence
Vendredi 6 décembre 2013
9 h / Maison de l'Habitat

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Structure.....
Adresse.....
Code Postal.....
Ville.....
Tél.....
Fax.....
Courriel.....
(indispensable pour l'envoi de documents d'information)

→ Je serai présent à la conférence
 OUI NON



Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 90